

Compte-rendu du CSA ministériel du 04 novembre 2025

Montreuil, le 6 novembre 2025

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Introduction du Ministre Edouard Geffray
- Décret modifiant le décret portant organisation et fonctionnement du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)
- Présentation du Rapport Social Unique (RSU)
- Point d'information sur la réforme des concours

A retenir :

La date d'inscription à tous les concours est repoussée au 2 décembre.

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA MEN du 4 novembre 2025

Monsieur le ministre, mesdames et messieurs les membres du CSA,

Le secrétaire général de notre confédération Frédéric Souillot s'est adressé au président Macron pour exiger le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des bombardements et du blocus de Gaza, la mise en place d'un véritable corridor humanitaire, la rupture des relations diplomatiques avec Netanyahu et son gouvernement, la libération de tous les otages. Cette exigence de paix, réaffirmée par notre confédération, est d'autant plus cruciale que la marche à la guerre se poursuit partout, en particulier en Ukraine...

La FNEC FP-FO sera présente à la manifestation nationale le 29 novembre pour exiger le cessez-le-feu, la fin du blocus, l'arrêt de la colonisation, la fin de l'impunité du génocidaire Netanyahu permise par la complaisance complice d'autres dirigeants, notamment celle du président français E. Macron.

Les personnels n'acceptent pas le chaos imposé par le président Macron : les milliards pour la guerre et les actionnaires alors que l'Ecole et les services publics sont privés de tout.

Le budget 2026 et les mesures prévues à l'Education nationale comporte des attaques inacceptables : gel des salaires, sanctions contre les malades et suppression de 4 000 postes... La FNEC FP-FO rappelle les conditions qui ont permis au gouvernement Lecornu de présenter son budget de guerre, en particulier la mise en place du subterfuge sur la "suspension" de la réforme des retraites. La prétendue « suspension » de cette réforme contenue dans le projet de budget Lecornu n'est qu'un leurre destiné à maintenir en place le gouvernement à travers des

arrangements politiques. L'objectif de Macron et de Lecornu est d'être en capacité de reprendre rapidement l'application de cette réforme voire d'y substituer une réforme des retraites par points et d'ouvrir la voie à la capitalisation.

À ce sujet, la FNEC FP-FO rejette la perspective donnée par le 1er ministre d'une « Conférence Sociale sur le travail et les retraites associant les organisations syndicales et considère que, comme pour le conclave de Bayrou, FO n'a rien à y faire !

La FNEC FP-FO entend regrouper les personnels et chercher l'action commune sur la base des revendications sur lesquelles des millions se sont mis en grève et en manifestation en 2023 et en 2019 : abrogation de la réforme Macron-Borne, pas de retraite par points ; et dans la période actuelle : retrait du budget Macron-Lecornu.

Depuis fin août, la FNEC FP-FO a multiplié les initiatives dans les départements, y compris avec les parents d'élèves, pour aller chercher les postes, les moyens nécessaires, et résister à toutes les attaques contre l'Ecole, ses personnels, et ses missions... Aux côtés du mouvement « Bloquons tout » nous avons appelé à la grève le 10 septembre. La puissante journée de mobilisation du 18 septembre à l'appel des confédérations a démontré l'état d'esprit des travailleurs et des jeunes qui restent déterminés à bloquer l'austérité, les contre-réformes et l'économie de guerre.

Vous avez, Monsieur le ministre, jugé la situation de l'école "extrêmement inquiétante" à la fois "en termes de niveau, d'inégalités sociales et scolaires et de santé". Mais quelle conclusion allez-vous en tirer ? Supprimer 4 000 postes de professeurs, geler les salaires, tandis que le budget des armées augmente de 7 milliards d'euros et que les profits des actionnaires explosent ? La FNEC FP-FO n'entend pas laisser faire et proposera de réunir les personnels, y compris avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, pour discuter, prendre position et organiser l'action efficace, par la grève et les blocages, pour gagner sur nos revendications :

- Le budget Macron-Lecornu et toutes ses mesures austéritaires doivent tomber !
- Abrogation immédiate de la réforme des retraites ! Pas de retraite par points ! Maintien du Code des Pensions civiles et militaires !
- Augmentation des salaires sans contrepartie, pas d'année blanche ! Augmentation du point d'indice : + 10 % tout de suite !
- Annulations des suppressions de postes d'enseignants prévues dans le budget 2026 ! Création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ! recrutement de toutes les listes complémentaires !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH ! Abandon des PIAL et des PAS !
- Abandon de l'acte 2 de l'Ecole inclusive ! Défense de l'enseignement spécialisé et adapté ! Maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Abandon de toutes les réformes qui détruisent l'École publique : réformes du bac, du Lycée, Parcoursup, « choc des savoirs », réforme de la voie professionnelle... Non au démantèlement de la santé scolaire : les orientations des assises ne répondent pas aux revendications des médecins, des infirmières, des AS et des psychologues scolaires, revendications que nous réaffirmons : revalorisation des rémunérations dans le respect des missions et recrutement des personnels titulaires.

Introduction du Ministre Edouard Geffray

Suite aux déclarations liminaires, le ministre de l'Education nationale a redonné les annonces qu'il avait faites lors de l'audience de la FNEC FP-FO (cf. compte-rendu envoyé le 3 novembre).

Le ministre a répété ne pas prévoir de grandes réformes.

Postes

Le ministre met en avant la baisse de la démographie annoncée, -20% d'élèves dans 18 ans, pour dès à présent moins recruter.

Sur la réforme de la formation initiale

Le ministre a fait quelques annonces expliquées dans le dernier point de ce compte-rendu.

Education prioritaire

Il n'y aura pas de refonte de la carte entre 2026 et 2027 à cause échéances électorales. Mais il y aura des modifications à la marge pour la rentrée 2026.

Des groupes de travail seront organisés pour les 15% des établissements qui concentrent « la plus grande difficulté scolaire ».

Ecole inclusive

Si le ministre fait le constat de « *on touche les limites* », il se dit favorable aux PAS.

Il évoque un chantier global qui pose la question du statut des AESH et des modalités de prescription de l'aide humaine. Il veut relancer les groupes de travail sur le cadre de gestion des AESH et des contractuels.

Santé mentale et harcèlement

C'est une priorité nationale. Le ministre dit « *on ne peut pas demander à l'école de régler tous les problèmes de la société* ». Mais aucune mesure concrète de créations de poste.

Rémunération

Le décret milieu de carrière n'est pas totalement abandonné. Il pourra être réétudié en fonction du projet de loi de finance où rien n'est prévu pour l'instant.

Formation continue

Le ministre veut plus de formations d'initiative locale et moins de formations d'initiative nationale

Assises de la santé

Le ministre n'a fourni aucune réponse claire sur « les suites » qu'il a indiqué vouloir donner aux assises tout en redisant qu'aucun texte n'était établi pour l'instant.

3. Points pour avis : Projet de décret modifiant le décret n° 2022-1635 du 23 décembre 2022 portant organisation et fonctionnement du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)

Déclaration de la FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO votera contre le projet de décret modifiant le fonctionnement de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR).

Ce vote négatif ne traduit pas une opposition de principe à toute évolution du service, mais découle de constats précis et graves concernant l'indépendance de l'activité d'inspection, mis en lumière par les récents travaux de la commission d'enquête parlementaire sur la prévention des violences dans les établissements scolaires.

Cette commission a révélé que la lettre de transmission accompagnant le rapport d'inspection, lettre rédigée par la cheffe de l'IGSER avant sa transmission au ministre, avait modifié la synthèse de ce rapport, altérant ainsi le sens du travail conduit par les inspecteurs généraux.

Or, le projet de décret présenté aujourd'hui ne répond en rien à ce dysfonctionnement majeur : il ne définit toujours pas qui est responsable de la rédaction, de la validation ou de la transmission de cette lettre, pourtant seul document lu effectivement par le ministre.

Il laisse donc entière la possibilité d'une intervention unilatérale de la hiérarchie sur le contenu des travaux des inspecteurs.

La FNEC FP-FO-FO reconnaît que ce texte introduit certaines avancées formelles en matière de collégialité, avec la création d'un comité des suites et de comités de relecture. Ces dispositifs peuvent contribuer à une meilleure traçabilité du travail collectif et à une amélioration de la qualité des rapports.

Mais ils ne remettent pas en cause la structure verticale du service : le chef de l'IGESR conserve la pleine maîtrise de la désignation des membres des comités et de la rédaction de la lettre de transmission, sans garantie de contreseing ou d'approbation par les auteurs des rapports.

Plus largement, la FNEC FP-FO réaffirme son opposition à la fonctionnalisation des postes d'inspection générale, mise en place depuis 2022, qui substitue à un corps statutaire un ensemble de fonctions à la main du pouvoir politique.

Cette évolution affaiblit l'indépendance et la continuité du contrôle de l'État, en transformant des fonctions de garantie de la légalité et de l'intérêt général en missions soumises à la commande ministérielle.

En conséquence, et malgré les apports limités en termes de collégialité, la FNEC FP-FO estime que ce projet de décret ne protège ni l'indépendance des inspecteurs généraux ni la sincérité de leurs rapports.

C'est pourquoi nous voterons contre ce texte.

Vote du texte :

Pour : FSU – UNSA - CFDT – SNALC – SUD

Abstention : CGT – SUD

Contre : **FO**

4. Points pour débat : Rapport social unique 2023-2024 (DGRH D)

Intervention FNEC FP-FO

Nous dénonçons une mascarade de dialogue social. Ce document complète une compilation des bilans des lignes directrices de gestion. Ces LDG, comme ce RSU, ont été instaurés, dans le cadre de la loi de Transformation de la Fonction Publique dont nous demandons toujours l'abrogation. Ces documents ne peuvent en aucun cas remplacer les instances représentatives qui ont été supprimées.

Pour chaque partie de ce RSU, nous pourrions opposer nos revendications sur les postes, les promotions, le retour à un droit à formation choisie sur temps d'enseignement (que l'on ne peut pas distinguer dans ce document) et les salaires (mettre les HSA imposées et le pacte en revalorisation est un exemple de manipulation des chiffres insupportable).

Nous nous contenterons de commenter le focus AESH et la partie santé et sécurité au travail.

AESH :

30% des personnels sont des AED et des AESH, c'est-à-dire 30% de personnels particulièrement précaires. Le fait que ce ratio puisse être indiqué sans aucune autre forme de commentaire illustre le rôle de ce RSU, aligner des statistiques.

Pour la FNEC FP-FO, ce pourcentage démontre s'il le fallait encore l'urgence d'un statut et d'une revalorisation pour ces personnels que l'on maintient dans la précarité et l'insécurité avec des gestions RH locales.

10% des personnels du ministère sont des AESH, une très grande majorité de femmes maintenues dans des temps incomplets imposés, sans statut, sans perspective. Ce ne sont pas les 3,1% d'augmentation de quotité de travail qui seraient liés à la CDIisation qui changent quelque chose à leur précarité.

28% des AESH en 2020 ont quitté leur fonction. Quel corps de fonctionnaire perdrait 28% de ses effectifs sans que cela devienne une urgence nationale ? Nous parlons de 32 284 AESH parties en 3 ans, c'est-à-dire 10 761 par an.

Le seul lien de causalité qui est proposé est celui de l'âge, les fourchettes hautes (+ de 50 ans) et basses (- de 35 ans) partiraient plus (dans une mesure somme tout assez moindre au final 38% et 27%, contre 35% pour autres).

Aucune étude sur les conditions de travail et de salaires qui les font fuir. La pseudo revalorisation forcée de la course au smic développée dans la partie salaire n'est pas une avancée pour les AED et les AESH. Et que dire des primes REP/REP+ honteusement tronquées ?

Pourtant, à cette rentrée 2025 le constant ne change pas, nous pouvons l'annoncer, il s'aggrave, les AESH manquent partout, les places en ESMS manquent cruellement, et les PAS, qui sont un outil de mutualisation exponentielle et de préemption des notifications vont aggraver les conditions de travail.

A l'heure où de 80% des fiches RSST du 1er degré pointe l'inclusion systématique et forcée, la FNEC regrette que ne soit inscrit à l'ordre du jour de la Formation spécialisée ministérielle la question de l'inclusion scolaire et des conditions de travail des personnels qu'en mars 2026.

La FNEC FP-FO exige un statut de catégorie B, la fin de PAS et des PIALs vecteur de dégradation des conditions de travail et d'accueil des élèves, 24h d'accompagnement comme un temps plein.

Bilan Santé et sécurité au travail :

Nous pourrions avant tout souligner le nombre de médecins du travail qui est ridiculement éloquent. Le RSU salue le fonctionnement des instances de proximité. Notre retour est tout autre, refus d'enquêtes, rejet d'autorité de DGI déclarés par des représentants, refus d'études de fiches SST, tout cela à l'encontre de la réglementation. Non ces instances ne fonctionnent pas bien...

Pour ce qui est des acteurs de la prévention = FO demande que les questions SST soient traitées par des professionnels de la sécurité et non renvoyées aux directeurs et personnels de direction. Nous demandons une professionnalisation des acteurs. La baisse des Assistants de Prévention est inquiétante dans ce sens, l'absence de corps pour les ISST et de prérogatives qui s'imposent à l'employeur marque aussi ce dysfonctionnement systémique de la SST et ses carences comme l'absence de registres, de DUERP, de Diagnostic technique amiante...

Pour ce qui est des signalements, vous concluez que « *les situations à risque psychosocial constituent la première cause de signalement et d'alerte à l'employeur* », pourtant aucune prévention primaire n'existe, uniquement une prévention tertiaire souvent externalisée. Aucune étude d'impact et encore moins d'évaluation des réformes qui sont la cause première des RPS, en revanche les refus de reconnaissance d'accident de service concernant les RPS eux se multiplient, votre bilan est consciencieusement silencieux en la matière malgré l'augmentation alarmante des accidents.

5. Points pour information : Point d'étape sur la réforme du recrutement et de la formation des corps enseignants et de personnels d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale (DGRH D)

En préambule, le ministre a fait des annonces :

- 1) La répartition des postes entre les deux concours devait être communiquée en amont des inscriptions. Le ministre évoque un blocage juridique pour ne pas l'avoir fait avant, mais une liste « indicative » est publiée depuis le 4 novembre.

- 2) Engagement quadriennal : l'obligation à rester dans l'éducation nationale 4 ans après la réussite au concours ne pourrait être maintenue que pour les lauréats de L3 et supprimée pour les lauréats titulaires d'un M1. Un texte modificatif du décret publié au JO le 17 juillet 2025 serait alors de nouveau présenté au CSA MEN.
- 3) Affectations : Les lauréats titulaires de master seront affectés en fonction des règles actuelles des affectations des lauréats de concours. Les lauréats niveau licence ne devaient être affectés que selon leur rang de concours. Le ministre met en place des priorités pour charge parentale ou handicap, mais pas de CIMM et uniquement dans le second degré.
- 4) Candidats non lauréats qui valident leur licence. Le cadre juridique fait qu'on ne peut pas réserver une place en master. Il s'inscrira dans « mon master ». Les M2E doivent pouvoir accueillir des candidats non lauréats (mais compte tenu des budgets et de l'autonomie des universités, rien ne le garantit).

Intervention de la FNEC FP-FO :

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications d'un recrutement à Bac+3 et contre la masterisation.

La réforme se met en place dans la précipitation. Les étudiants doivent s'inscrire à des concours sans avoir connaissance des tenants et aboutissants du statut qu'ils auront.

En fonction des disciplines, il est possible de présenter les deux concours : celui réservé au détenteur d'une L3 et celui réservé à ceux détenteur d'un M2. Les doubles lauréats vont laisser une place vacante au concours qu'ils n'auront pas choisi. La FNEC FP-FO revendique qu'il y ait des listes complémentaires suffisamment abondées pour qu'aucune place au concours ne soit perdue.

Comment a été fait le choix des disciplines où les deux concours sont fixés à la même date (HG, SVT, SES) ?

Pour les candidats ajournés, les universités avancent ne pas être obligées de fournir une continuité de formation, y compris pour les détenteurs du M1. Tout le monde connaît les ravages de « Mon Master ». Que vont-ils devenir ? La FNEC FP-FO dénonce cette usine à fournir des contractuels et à remplir les formations privées.

D'ailleurs, le rectorat de Rennes a choisi de ne pas ouvrir de licence LPE à Vannes, laissant la formation des futurs professeurs des écoles à l'université catholique, c'est inacceptable.

La FNEC FP-FO dénonce les fermetures d'INSPE. Que vont devenir les formateurs de ces formations ?

Le ministre a indiqué envisager d'annuler en partie l'engagement quadriennal, la FNEC FP-FO revendique qu'il disparaisse totalement. Cet engagement quadriennal est un non-sens pour nos métiers.

Réponses du ministère :

L'obligation de servir 4 ans sera minima maintenue pour les étudiants qui auront fait les 2 années de master rémunérés.

Il y a eu plus de places pour les concours L3 ouvertes dans les académies les moins attractives.

Des textes et arrêtés sur les modalités de stage seront présentés plus tard dans l'année.

Les universités n'ont pas la possibilité de refuser les candidats non lauréats de M1 en M2 s'ils ont validé leur M1. En revanche, les redoublants de M1 MEEF peuvent ne pas être gardés en MASTER.